

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une avenue dans  
le quartier des Vernes à Meyrin

Du 21 avril 1961

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de  
Meyrin en séance du 14 mars 1961 demandant de donner le nom  
d'avenue Sainte Cécile à une artère de la Cité des Vernes;

vu la lettre du service des archives d'Etat adressée au dé-  
partement des travaux publics en date du 20 mars 1961, proposant de  
donner le nom de "Sainte Cécile" à cette artère;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artè-  
res du 9 octobre 1931,

## ARRÊTE :

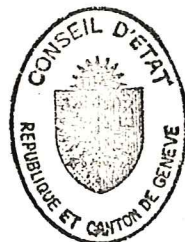
Il est donné le nom d'avenue Sainte Cécile (lieu-dit de la ré-  
gion) à l'artère qui dessert les bâtiments situés entre la route de  
Mategnin et la route de Meyrin à Versoix.

Cette dénomination entre immédiatement en vigueur.

\*\*\*

## Communiqué à :

Travaux	3 ex.
Sautier	1 ex.
Archives	1 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat :

*F. Combalot*